<u>RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE:

Le 4 mai 2015

HEURE:

19 h

PRÉSENCES: Anita Savoie Robichaud Patrice-Éloi Mallet

Rémi Hébert

Jérôme Roy Kassim Doumbia

Jean-Marc Mallet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Joanne Richard

Nathalie Robichaud

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h. La maire souhaite la bienvenue au public. Elle demande que les points 8. f) et g) soient retirés et que le point Festival des pêches et de l'aquaculture : demande d'octroi soit ajouté aux affaires nouvelles.

2. Divulgation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est divulgué.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

Réunion ordinaire publique le 7 avril 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion publique du 7 avril 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

La secrétaire municipale informe le conseil municipal que les suivis des réunions ultérieures figurent à l'ordre du jour.

6. Correspondance

La secrétaire municipale informe le conseil municipal qu'il n'y a pas de correspondance pour lecture.

Rapport des comités et suivi

Infrastructure et Finance

Présentation des états financiers vérifiés par Monsieur Jean-Claude Larocque

La maire demande à Monsieur Jean-Claude Larocque de présenter les états financiers vérifiés 2014 aux membres du conseil. La directeur général distribue une copie des états financiers 2014 à tous les gens du public présents.

Après avoir terminé la présentation des états financiers, Monsieur Jean-Claude Larocque répond aux questions des membres du conseil municipal.

VILLE DE SHIPPAGAN

PV 2015 05 04 Réunion ordinaire publique

Approbation des états financiers vérifiés au 31 décembre 2014

À la suite de la présentation du représentant de la Firme de comptable Losier, Doiron, Larocque Hébert, le conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers vérifiés au 31 décembre 2014, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on adopte les états financiers vérifiés pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

iii) Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2015

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la firme de comptable généraux accrédités Losier, Doiron, Larocque, Hébert soit nommée auditeur de la municipalité pour l'exercice financier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Développement durable intégré

Rapport du président

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet lit et dépose son rapport pour le comité Développement durable intégré.

c) Ressources humaines et sport

Rapport du président

Le conseiller Jérôme Roy lit et dépose son rapport pour le comité Ressources humaines et sports.

8. Affaires nouvelles

a) CSRPA – Dossier Méo Lave Auto – Lecture dans son intégralité de l'arrêté no 78-16 (Méo Lave-Auto), l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

La secrétaire municipale lit dans son intégralité l'arrêté no 78-16 (Méo Lave-Auto), l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan.

b) <u>CSRPA – Dossier Méo Lave Auto – 3^e lecture de l'arrêté no 78-16 (Méo Lave-Auto), l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan</u>

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on adopte en troisième lecture, l'arrêté no 78-16 (Méo Lave-Auto), l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) <u>Lecture dans son intégralité de l'arrêté no 47-2015, l'arrêté municipal de Shippagan sur la planification des mesures d'urgence</u>

La secrétaire municipale lit dans son intégralité l'arrêté no 47-2015, l'arrêté municipal de Shippagan sur la planification des mesures d'urgence.

d) <u>3º lecture de l'arrêté no 47-2015, l'arrêté municipal de Shippagan sur la planification des mesures d'urgence</u>

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte en troisième lecture, l'arrêté no 47-2015, l'arrêté municipal de Shippagan sur la planification des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

funta Savue (drichaus) MURE

SECRÉTAIRE
MUNICIPAL

PV 2015 05 04 Réunion ordinaire publique

e) Plan d'intervention d'urgence de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé par le conseiller Jean-Marc Mallet que l'on adopte le Plan d'intervention d'urgence de Shippagan tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Festival Baroque - octroi 250 \$

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on octroie le montant de 250 \$ au comité organisateur du Festival Baroque pour l'édition 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) ÉcoFestival – octroi 500 S plus services en nature

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on accorde un octroi de 500 \$, la location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne au taux préférentiel des organismes sans but lucratif ainsi que les services en nature tels que recommandés par le directeur des loisirs et du développement communautaire de Shippagan au comité organisateur du premier ÉcoFestival devant avoir lieu à l'automne 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Festival des pêches et de l'aquaculture : demande d'octroi

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on accorde un octroi de 3 000 \$ au Festival des pêches et de l'aquaculture pour l'organisation de l'édition 2015 du festival.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot de la Maire

La maire lit et dépose son rapport pour la période d'avril 2015.

10. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 20 et la maire donne la parole au public.

VILLE DE SHIPPAGAN

Inita Surve Whichardere

SECRÉTAIRE
MUNICIPAL

PV 2015 05 04 Réunion ordinaire publique